

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 13 DECEMBRE 2016

Convocation du 6 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16

L'an deux mil seize, le 13 du mois de décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, REDOIS Laurent, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, BROSSIER Sandrine et de RICHEMONT Xavier, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Madame LETHIELLEUX Joëlle, procuration à monsieur de RICHEMONT Xavier.

Absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur ROGER Arnaud

Absent(e)s : Monsieur CHAILLOUX Nicolas

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame ATANI Béatrice

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, l'approbation du document est actée à l'unanimité.

Personnel communal : RIFSEEP

Suite à l'avis favorable émis par le comité technique du Centre de Gestion, la mise en place, le 31 décembre 2016, du nouveau régime indemnitaire, RIFSEEP, est actée à l'unanimité par le conseil municipal.

Personnel communal : remplacement de madame CLAISSE Claudine

Afin de permettre le remplacement de madame CLAISSE Claudine avant son départ officiel à la retraite et surtout une transmission de ses savoir-faire, une délibération est prise pour permettre le recrutement avant le 31 décembre 2016 par voie d'un contrat à durée déterminée. Ce contrat sera créé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et prendra fin le 31 janvier 2017. Le poste devenu vacant devra être pourvu à compter du 1er février 2017 sur un temps non complet à 81,5%. Parmi les 14 candidatures reçues, 5 personnes ont été pré-sélectionnées lors d'une première rencontre avec la secrétaire de mairie. Un jury composé d'élus doit organiser prochainement des seconds entretiens pour un choix définitif et un recrutement avant la fin de l'année 2016.

Décision modificative n°6 sur le budget principal de la commune

Pour permettre le paiement de deux factures d'investissement en 2017, soit 4 178,02 € TTC pour la création de nouveaux sanitaires dans la salle de l'Abbaye et 603,47 € TTC pour le remplacement du chauffe-eau du Mille Club, la décision modificative suivante est acceptée à l'unanimité :

- Chapitre 21 – article 2158 (autres installations, matériels,...) : + 5 500,00 €
- Chapitre 23 – article 2315 (immobilisations en cours) : - 5 500,00 €

Régie communale d'avances

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de supprimer la régie d'avances et autorise monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant dès réception de l'avis du trésorier. Les fonds d'un montant de 100,58 € seront déposés à la trésorerie.

Budget annexe « Assainissement »

Avant la mise en place de commune nouvelle, le conseil municipal décide de demander l'autonomie financière du budget annexe « Assainissement » qui sera rattaché au compte de trésorerie 515.

Recensement de la population

Dans le cadre du prochain recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2016, trois agents recenseurs, messieurs PORTIÉ Joël, HAMARD Jean-Luc et GOUJON Robert, seront nommés par arrêté municipal. Pour information, une dotation forfaitaire de 2 978,00 € sera attribuée à la commune par l'INSEE. Cette dotation permettra de rémunérer en partie les trois agents qui devront visiter en moyenne 230 logements chacun. Pour réaliser cette mission, le conseil municipal décide à l'unanimité de rémunérer les trois agents recenseurs à hauteur de 1 490,18 € brut, soit 1 200,00 € net.

Convention 2017 avec la SPAA

Cette convention sera revue par la commune nouvelle Morannes sur Sarthe – Daumeray.

Intercommunalité et commune nouvelles

- La CCASL (Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe) sera installée le jeudi 5 janvier 2017.
- La commune nouvelle Morannes sur Sarthe – Daumeray sera installée le mardi 10 janvier 2017 à Morannes et le Débat d'Orientations Budgétaires aura lieu le lundi 30 janvier 2017 à Daumeray.

Révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire la révision du P.L.U.

Instruction des actes d'autorisation d'occuper le sol

Le conseil municipal décide de ne pas renouveler la prestation de services gratuits fournis par la DDT dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme. Une convention pour utiliser le service instructeur de la mairie de Tiercé devrait être signée. Le coût de la prestation s'élèvera à 100,00 € le permis instruit.

Téléthon 2016

La soirée « Merci Téléthon » aura lieu le lundi 23 janvier 2017 à la salle des fêtes. Les résultats définitifs devraient dépasser les 13 000,00 €.

Levée de séance à 22h30.

Fait à Daumeray, le mercredi 14 décembre 2016
Le Maire, Jean-Luc DAVY

